



POPULATION ÉTRANGÈRE

Ces démarches peuvent être faites auprès de tous les [bureaux communaux](#) pendant les heures d'ouverture.

ANNONCE D'ARRIVÉE EN RÉSIDENCE PRINCIPALE



Attention !! Toutes les demandes doivent être déposées avant la prise d'emploi.

Zone Europe

Se présenter dans un des bureaux communaux, pendant les heures d'ouverture, muni, selon le type de demande, des documents et informations suivants:

Documents à fournir pour :

- [permis L ou G](#)
- [permis L en recherche d'emploi](#)
- [permis B avec activité](#)
- [permis B avec activité indépendante](#)
- [permis B sans activité \(rentiers\)](#)
- [renouvellement permis B en recherche d'emploi](#)
- [permis C](#)
- [regroupement familial permis L ou B](#)
- [changement de commune en Valais permis L-B-C](#)

- [changement de canton permis L-B-C](#)

Formulaires

- [annonce \(90 jours par année civile\) : annonce en ligne](#)
- [déclaration d'arrivée en résidence principale](#)
- [formulaire CE - 27/AELE](#)
- [regroupement familial CE/AELE](#)
- [déclaration de ménage commun](#)
- [déclaration de perte ou de vol](#)

Croatie

[Documents à fournir permis L + formulaire CE - 1](#)

Aucune prise d'emploi n'est autorisée avant l'octroi de l'autorisation

Etats tiers - Hors zone Europe

Nous vous prions de bien vouloir contacter l'administration communale pour obtenir les renseignements au sujet des nouvelles demandes de permis ainsi que pour les renouvellements des permis en cours.

ANNONCE D'ARRIVÉE EN RÉSIDENCE SECONDAIRE



Uniquement pour les travailleurs gardant leur domicile principal dans une autre commune.

L'inscription auprès du contrôle des habitants doit se faire dans les 14 jours qui suivent l'arrivée en Anniviers.

A présenter :

- [déclaration d'arrivée en résidence secondaire](#)
- attestation d'établissement de votre commune de résidence principale
- copie du permis de séjour
- copie du contrat de travail
- copie du bail à loyer pour les locataires

- frs 25.- taxe d'arrivée

DÉMÉNAGEMENT À L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNE



L'adresse figurant sur le permis de séjour doit toujours être conforme à la réalité.

Tout changement d'adresse à l'intérieur de la Commune doit être communiqué sans délai auprès de l'administration communale.

A présenter :

- [formulaire de déménagement](#) ou copie du contrat de bail
- permis de séjour
- copie d'une pièce d'identité
- attestation de la caisse maladie

ANNONCE DE DÉPART



L'annonce de départ doit être effectuée sans délai, soit au plus tard le jour du départ d'Anniviers.

Se présenter muni des documents et informations suivants :

- permis de séjour
- date précise du départ
- adresse complète de destination

PERMIS DE SÉJOUR PERDU ?



Se présenter muni des documents suivants :

- [déclaration de perte ou de vol](#) avec, si possible, rapport de police
- une photo
- copie d'une pièce d'identité

